

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**



N° 5

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Le 13 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- Mme Isabelle CANTEGREIL à Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN à M. BAYLAC-DOMENGETROY

Etaient excusés :

- Mme Dominique DEGOS
- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET et Mme Marie DUFOURCQ, chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Dominique ANDRIEU-GUILLARD, chargée de mission, Direction du Tourisme
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 217 400.00 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 1 412 000.00 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE